



Le 3 mai 2019

Envoyé par e-mail

[Adresse du détaillant]

Re : Campagne publique Vapotage est légal

Je vous écris au sujet des pancartes que vous avez affichées dans votre magasin à la demande d'Imperial Tobacco Canada Limited, contenant l'inscription « le vapotage est légal ».

Nous avons discuté de ces pancartes au préalable avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, et ils nous avaient indiqué qu'ils ne considéraient pas, à ce moment-là, que les pancartes violaient quelque législation que ce soit. Toutefois, nous avons été informés le 30 avril pour la première fois que le Ministère avait adopté une nouvelle position et que cette signalisation était désormais considérée comme contraire à la *loi réglementant les produits du tabac*.

Même si nous sommes en désaccord avec ce point de vue et que nous poursuivons les discussions avec le Ministère, nous souhaitons, afin de protéger nos détaillants contre toute mesure d'application, vous recommander de retirer les pancartes de tous les points de vente, en attendant la résolution de cette question avec le Ministère. Par conséquent, votre représentant de chez Imperial Tobacco Canada ou Premier Services en tant que représentant tiers, se rendra dans votre magasin dans les jours qui viennent pour retirer cette signalisation et nous espérons pouvoir vous les remplacer dans quelques semaines.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre représentant de chez Imperial Tobacco Canada.

Cordialement,

